RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

cerfa

Demande de bourse nationale de collège pour l'année scolaire 2023-2024

La demande de bourse nationale de collège[1] est émise par le Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse.

Partie à conserver

Notice d'information

Qu'est ce que la bourse nationale de collège ?

La bourse nationale de collège vous aide à financer les frais de scolarité de votre enfant qui est déjà ou va rentrer dans un collège public ou un collège privé sous contrat ou au Centre National d'Enseignement à Distance (CNED).

Quels sont les critères d'obtention de cette bourse ?

La bourse de collège est obtenue en fonction de deux critères :

– **Les ressources de la famille** : c'est le revenu fiscal de référence inscrit sur le ou les avis d'imposition 2023 sur les revenus de 2022 du ménage du demandeur.

Si vous êtes en concubinage, c'est la somme de vos revenus fiscaux de référence et de ceux de votre concubin qui est prise en compte.

– **Les enfants à charge rattachés à votre foyer fiscal** (présents sur votre avis d'imposition) : les enfants mineurs, les enfants majeurs célibataires et les enfants handicapés.

Le barème ci-dessous vous permet de vérifier si vous pouvez bénéficier d'une bourse de collège, selon les ressources de la famille et le nombre d'enfant(s) à charge :

Nombre d'enfant(s) à charge	**1**	**2**	**3**	**4**	**5**	**6**	**7**	**8 ou +**
Plafond de revenus 2022 à ne pas dépasser	16 885€	20 781€	24 677€	28 573€	32 471€	36 367€	40 263€	44 160€

Pour savoir si vous avez droit à la bourse nationale de collège et pour estimer son montant, vous pouvez utiliser le simulateur : education.gouv.fr/les-bourses-de-college-et-de-lycee

Qui peut faire cette demande ?

Un responsable légal de l'élève (père, mère ou tuteur) ou une personne en charge de l'élève.

Comment faire ma demande de bourse nationale de collège ?

Demandes pluriannuelles : Si l'élève a été boursier pour l'année scolaire 2022-2023 et que vous avez donné votre accord pour que la demande de bourse soit automatiquement reconduite et que l'élève poursuit sa scolarité dans le même établissement, alors vous n'avez pas à effectuer de nouvelle demande de bourse pour l'année scolaire 2023-2024.

Votre demande de bourse initiale sera automatiquement réexaminée par le service gestionnaire de l'établissement et vous recevrez une notification d'attribution, de refus ou de demande de pièces complémentaires en cas de changement de situation.

– **Pour les élèves inscrits en collège public**, la demande de bourse s'effectue en ligne sur le portail Scolarité services du 1 septembre au 19 octobre 2023 inclus. En effectuant votre demande en ligne vous pourrez demander une reconduction annuelle de la demande durant toute la scolarité au collège de votre enfant.

1. Articles R. 531-1 à D. 531-12 et D. 531-42 à D. 531-43 du Code de l'éducation

– **Si vous ne pouvez pas déposer une demande en ligne ou si l'élève poursuit ses études en collège privé**, vous pouvez faire votre demande en suivant ces étapes :

1. Remplissez les pages 3 à 5 de ce formulaire ;
2. Rassemblez les documents justificatifs suivants :

– votre avis d'imposition 2023 sur les revenus de 2022 ;

– un relevé d'identité bancaire (BIC/IBAN) à votre nom ;

– si votre enfant est inscrit dans un établissement privé, vous pouvez choisir de compléter une procuration (cerfa N°15985), la bourse pourra ainsi être directement versée à l'établissement de votre enfant pour payer sa scolarité.

Selon votre situation	Documents complémentaires à fournir
Si vous vivez en **concubinage** [2]	– Avis d'imposition 2023 **sur les revenus** 2022 de votre **partenaire**
Si l'élève pour lequel vous demandez la bourse est **désormais à votre charge** et ne figurait pas sur votre avis d'imposition	– Attestation de paiement de la CAF indiquant les enfants à votre charge – Justificatif du changement de résidence de l'élève
Si votre demande concerne un enfant dont vous avez la **tutelle**	– Copie de la décision de justice désignant le tuteur **et** une attestation de paiement de la CAF **ou** – De la décision du conseil de famille **et** une attestation de paiement de la CAF

3. Remettez ou envoyez le formulaire rempli et tous les documents justificatifs le plus tôt possible à l'établissement où l'élève est scolarisé.

La date limite pour remettre la demande de bourse est le 19 octobre 2023.

Pour les élèves inscrits au CNED :

– **Pour les élèves de moins de 16 ans**, un avis favorable à l'inscription en scolarité réglementée **est nécessaire lors du dépôt de la demande de bourse**.

Si la démarche n'a pas été faite, il faut dès maintenant imprimer une demande d'inscription en scolarité réglementée sur le site du CNED, la remplir et la transmettre à la **Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale (DSDEN) du lieu de résidence de l'élève**.

– **À réception de l'avis favorable du Directeur Académique des Services de l'Éducation nationale (DASEN)**, remplissez votre demande de bourse, envoyez-la au service compétent **avec l'avis favorable réceptionné**.

– **Pour les élèves de plus de 16 ans**, vous pouvez remplir votre demande de bourse et la faire parvenir au service des bourses compétent.

– **Pour les élèves inscrits au CNED en classes de l'enseignement général de niveau collège** : la demande de bourse sera à envoyer par courrier postal au service des bourses de l'académie (SAB) de Rouen.

– **Pour les élèves inscrits au CNED en classes de l'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA) de niveau collège** : la demande de bourse sera à envoyer par courrier postal au service des bourses de l'académie (SAB) de Toulouse.

Pour connaître les coordonnées de ces services, renseignez-vous auprès de l'établissement fréquenté par votre enfant ou sur le site cned.fr/eleve/les-modalites-de-demande-de-bourse-au-lycee

2. Nous considérons que vous vivez en concubinage si vous partagez avec votre partenaire votre domicile sans avoir le même avis d'imposition.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

cerfa

Demande de bourse nationale de collège pour l'année scolaire 2023-2024

La demande de bourse nationale de collège[1] est émise par le Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse.

Cadre réservé à l'administration (Ne rien remplir dans ce cadre)

INE : __/__/__/__/__/__/__/__/__/__/__/ N°Etab : __/__/__/__/__/__/__/__/

Date de dépôt du dossier dans l'établissement : __ __/__ __/__ __ __ __

Classe fréquentée par l'élève : _____

Formulaire à compléter et à envoyer

Merci de remplir ce formulaire en majuscules, de cocher les cases qui concernent votre situation et de ne rien inscrire dans les cases grises

1. Les membres de la famille

L'élève pour lequel vous demandez la bourse

Son nom : _____

Ses prénoms : _____

☐ Fille ☐ Garçon

Sa date de naissance J J/M M/A A A A Son département de naissance _ _ _ _ _

Son pays de naissance : _____

Sa nationalité : ☐ française ☐ d'un pays de l'union européenne ☐ d'un autre pays

Classe fréquentée par l'élève : _____

Si l'élève est sous tutelle administrative indiquez l'organisme : _____

Vous même

☐ la mère ☐ le père ☐ autre personne en charge de l'élève

Votre nom de naissance : _____

Votre nom d'usage (si différent) : _____

Votre prénom : _____

Votre adresse : _____

Code postal : _____ Commune : _____

Numéro de téléphone : __ __ __ __ __ __ __ __ __ __ __ __ __ __

Adresse mail : _____ Exercez-vous une activité professionnelle ? Oui☐ non☐

Profession : _____

Vous êtes :

☐ marié(e) ☐ pacsé(e) ☐ en concubinage[2] ☐ divorcé(e) ☐ veuf(ve) ☐ célibataire

1. Articles R. 531-1 à D. 531-12 et D. 531-42 à D. 531-43 du Code de l'éducation

2. Nous considérons que vous vivez en concubinage si vous partagez avec votre partenaire votre domicile sans avoir le même avis d'imposition.

Votre **partenaire** est :

☐ la mère de l'élève ☐ le père de l'élève ☐ autre

Son nom de naissance : _____

Son nom d'usage (si différent) : _____

Son prénom : _____

Son adresse : _____

Code postal _____ Commune : _____

Exerce t-il une activité professionnelle ? ☐ Oui ☐ Non

Profession : _____

Les personnes à charge du foyer :

Nom et prénom de chacune des personnes à charge (y compris l'élève pour qui vous demandez la bourse)	**Date de naissance**	**Établissement scolaire fréquenté ou profession**	**Boursier** oui	non
	J J / M M / A A A A		☐	☐
	J J / M M / A A A A		☐	☐
	J J / M M / A A A A		☐	☐
	J J / M M / A A A A		☐	☐
	J J / M M / A A A A		☐	☐
	J J / M M / A A A A		☐	☐
	J J / M M / A A A A		☐	☐
	J J / M M / A A A A		☐	☐

A COMPLETER OBLIGATOIREMENT	
↓ **Selon votre situation actuelle, Merci de COCHER :**	**Éléments à fournir :**
☐ Vous êtes actuellement marié ou pacsé ☐ Vous êtes actuellement parent isolé : Célibataire, séparé(e), divorcé(e) ou veuf(ve) avant 2022 ou depuis 2022 ***Indiquez la date de votre séparation/divorce :*** **____ /____/_____**	☐ L'avis d'Imposition 2023 sur **les revenus 2022**
☐ Vous vivez actuellement en concubinage	**Pour vous et votre concubin(e) :** ***(Obligatoire même s'il/elle n'a pas de lien de parenté avec l'enfant).*** ☐ L'avis d'Imposition 2023 sur **les revenus 2022** ***(Revenus du demandeur et du/de la concubin(e)*** ☐ Attestation de paiement de la **CAF** de moins de 3 mois, sur laquelle figurent les enfants à charge.
☐ **En N**, votre situation **familiale** a récemment changé cas de : (Décès, divorce ou séparation) **exclusivement**. ***Indiquez la date de votre séparation/divorce :*** **____ /____/_____**	☐ L'avis d'Imposition 2023 sur **les revenus 2022** *(En votre possession).* **+ FOURNIR en plus, Impérativement :** ☐ Attestation de paiement de la **CAF** de moins de 3 mois, sur laquelle figurent les enfants à charge. ☐ En cas de décès : Acte de décès ☐ En cas de séparation/divorce : Ordonnance de non conciliation / jugement de séparation / divorce. **En l'absence de jugement** : attestation sur l'honneur datée et signée des deux parents, précisant les modalités de garde des enfants et la date de séparation.
☐ L'enfant pour lequel vous demandez la bourse est désormais à votre charge et ne figure pas sur votre avis d'impôt 2023 sur les revenus 2022	☐ L'avis d'Imposition 2023 sur **les revenus 2022** *(En votre possession).* **+ FOURNIR en plus, Impérativement :** ☐ Attestation de paiement de la **CAF** de moins de 3 mois, sur laquelle figurent les enfants à charge. ☐ Justificatif du changement de résidence de l'enfant (décision de justice **ou** attestation sur l'honneur signée des deux parents, précisant la date du changement et les modalités de garde des enfants).
☐ Votre demande concerne un enfant dont vous avez actuellement la tutelle	☐ L'avis d'Imposition 2023 sur **les revenus 2022** *(En votre possession).* **+ FOURNIR en plus, Impérativement :** ☐ Copie de la décision de justice désignant le tuteur ou de la décision du conseil de famille. ☐ Attestation de paiement de la **CAF** de moins de 3 mois, sur laquelle figurent les enfants à charge.

NB : Votre signature page 6 vaut pour toutes vos déclarations dans le dossier.

2. Engagement de la famille

Si vous vous êtes trompé, signalez-le dès que possible à l'établissement où vous avez déposé votre demande de bourse. Il corrigera les informations concernées. Si cette rectification fait baisser le montant des prestations que vous recevez, vous devrez rembourser les sommes perçues en trop. Si vous êtes de bonne foi et que c'est votre première erreur, **vous ne serez pas sanctionné** [1].

En revanche, si vous commettez une fraude ou de fausses déclarations pour obtenir des avantages auxquels vous n'auriez pas droit, **vous risquez une amende et/ou une peine d'emprisonnement, comme prévu par la loi** [2].

Je certifie sur l'honneur que les renseignements que j'ai donnés sur cette déclaration sont exacts.

OUPS.GOUV.FR
Vous avez droit à l'erreur

Vous devez dater et signer la rubrique suivante (en cochant la case qui correspond à votre situation)

Je soussigné(e) :

☐ la mère ☐ le père ☐ autre personne en charge de l'élève

Le : J J / M M / A A A A **signature :**

Nous avons besoin de vos données pour étudier votre demande, calculer le droit à bourse de l'élève concerné par la demande et pour vous contacter. Vos informations seront conservées le temps de la scolarité de l'élève par l'établissement scolaire. Vous avez le droit d'accéder, rectifier et effacer les données qui vous concernent. Pour exercer votre droit, adressez-vous au délégué à la protection des données à l'adresse suivante : dpd@education.gouv.fr.
Après avoir contacté le délégué à la protection des données, si vous estimez que vos droits Informatique et Libertés ne sont toujours pas respectés, vous pouvez faire une réclamation en ligne ou par voie postale à la Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL).
Conformément au Règlement (UE) n° 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 et à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 dite « informatique et libertés » modifiée.

Cadre réservé à l'administration

Pièces communiquées :

Avis d'impôt sur le revenu	**Oui** ☐	**Non** ☐
Relevé d'identité bancaire (BIC/BAN)	**Oui** ☐	**Non** ☐
Procuration (uniquement pour les élèves scolarisés dans un établissement privé)	**Oui** ☐	**Non** ☐
Attestation de paiement de la CAF	**Oui** ☐	**Non** ☐

Autre :

Charges et ressources : Nombre d'enfants Ressources /

Décision du chef d'établissement (pour les établissements publics) : **Montant attribué :** € **Refusée** ☐

Proposition du chef d'établissement (pour les établissements privés) : **Montant attribué :** € **Refusée** ☐

1. Connectez-vous sur le site oups.gouv.fr pour en savoir plus sur le droit à l'erreur.
2. En application des articles 441-1 et suivants du code pénal. L'intégralité de ces dispositions sont disponibles sur le site legifrance.gouv.fr.